



SPV du  
Menez



# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR

*(combustible solide de récupération)*

## INFORMATION ET CONCERTATION PUBLIQUE

Mai - Septembre 2026

Réunion publique de lancement

Vendredi 22 mai 2026



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement

Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR

(combustible solide de récupération)

## DÉROULÉ DE LA RÉUNION

**OUVERTURE DE LA RÉUNION - FABRICE GOUENNOU** GÉRANT SPV DU MENEZ

**1. LA MÉTHODE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION PROPOSÉE**

**2. SPV DU MENEZ, repères essentiels**

**3. LA LECTURE DU CONTEXTE**

- La production de tomates : la vision globale du marché et l'intérêt d'une production nationale
- Les enjeux de la filière déchets et la place du CSR dans l'évolution et les progrès du dispositif à moyen et long terme

**4. SPV DU MENEZ, l'utilité de la chaufferie et l'enjeu de renouvellement des équipements**

- Les besoins en énergie
- Le dispositif actuel de production d'énergie
- L'enjeu de renouvellement et l'amélioration du système de chaufferie existant
- Les fondements de la solution Chaufferie CSR

**5. LES ALTERNATIVES AU PROJET DE CHAUFFERIE CSR**

**6. ECHANGES ET DÉBAT**

**7. CONCLUSION DE LA SOIRÉE ET MODALITÉ DE POURSUITE DE LA PROCÉDURE**



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**  
Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR *(combustible solide de récupération)*

## **ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**Fabrice GOUENNOU**  
*Gérant de SPV du Menez*



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR (combustible solide de récupération)

## 1. LA MÉTHODE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION PROPOSÉE



# 1. LA MÉTHODE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION PROPOSÉE

## LE CHOIX VOLONTAIRE DE LA CONCERTATION

- Le code de l'environnement fixe les modalités d'information et de concertation du public.
- Pour tous les projets soumis à évaluation environnementale, une concertation dite **avale** est automatique. Cette concertation prend la forme d'une **enquête publique**. Cela est le cas pour le projet de Chaufferie CSR de la SPV du Menez.
- Par contre, seuls les projet de plus grande importance doivent faire obligatoirement l'objet d'une concertation dite **amont** et qui a lieu lorsque le projet est encore en phase d'élaboration.




# 1. LA MÉTHODE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION PROPOSÉE

- Si l'utilité des enquêtes publiques est certaine, il est clair aussi que le moment de l'enquête publique n'est plus le moment de l'échange et du débat.
  - Dans la pratique, c'est bien la concertation dite **amont** qui permet l'échange et le débat véritable.
- ➔ **C'est donc pour permettre ce débat véritable que la SPV du Menez a décidé de proposer de manière volontaire une concertation amont.**



# 1. LA MÉTHODE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION PROPOSÉE

## L'ESPRIT DE LA CONCERTATION

- Travailler dans l'esprit de la CNDP 
- ▶ Assurer une communication qui facilite la participation
- ▶ Donner le temps à la démarche pour un travail approfondi
- ▶ Assurer une information juste et complète
- ▶ Veiller à une démarche sincère et constructive
- ▶ Veiller à une qualité des débats argumentés
- ▶ Faire le bilan et tirer les enseignements de la concertation  
*A la lumière de la concertation le maître d'ouvrage décide soit de l'abandonner du projet, soit d'une évolution du projet, soit de son maintien sans évolution.*



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR *(combustible solide de récupération)*

## 2. SPV DU MENEZ, repères essentiels



## 2. SPV DU MENEZ, repères essentiels

- ✓ Une exploitation centrée exclusivement sur la production de tomates en serres
- ✓ Une surface de serres de 9 hectares chauffées
- ✓ Une production annuelle de 3.500 tonnes de tomates
- ✓ Une équipe de 40 collaborateurs permanents
- ✓ Une équipe de 140 collaborateurs en pleine saison avec les travailleurs saisonniers
- ✓ Une valorisation de la production assurée totalement via la coopérative Maraîchère de l'Ouest qui regroupe plus de 120 producteurs pour une production de quelque 77.000 tonnes de tomates



## 2. SPV DU MENEZ, repères essentiels

- ◆ Les serres chauffées permettent une récolte de près de 9 mois de mars à novembre :

**Plantation** : décembre → février

**Début des récoltes** : mars

**Pleine production** : mai → septembre

**Fin des récoltes** : octobre → novembre

**Enlèvement de l'ancienne culture / remise en culture** : novembre / décembre

- ◆ La culture en serre offre une tomate de qualité sans pesticides
- ◆ Une production de 13 variétés de tomates anciennes et de 3 variétés de tomates dites « cerise »

### Tomates type « cerise » :

- Cœur de Pigeon rouge
- Cerise rouge
- Cerise jaune

### Tomates anciennes :

- Marquise rouge
- Marquise rose,
- Marquise jaune
- Marquise noire
- Tigreen
- Torino
- Reine de Cœur (une Coeur de bœuf)
- Kakao
- Ronde orange
- Rosine (une rose en forme d'œuf)
- Lemon Boy
- Silmaris (une tomate mauve zébrée)
- Divinina (une tomate ronde rouge gustative)



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR (combustible solide de récupération)

## 3. LA LECTURE DU CONTEXTE

- ➔ La production de tomates : la vision globale du marché et l'intérêt d'une production nationale
- ➔ Les enjeux de la filières déchets et la place du CSR dans l'évolution et les progrès de la filière déchets à moyen et long terme



### 3. LA LECTURE DU CONTEXTE

#### LA PRODUCTION DE TOMATES : LA VISION GLOBALE DU MARCHÉ ET L'INTÉRÊT D'UNE PRODUCTION NATIONALE

- ✓ La consommation française de tomates avoisine les 850.000 tonnes par an.
- ✓ La production française de tomates oscille entre 500.000 et 650.000 tonnes selon les années.
- ➔ Pour couvrir ses besoins, la France doit importer, selon les années, entre 25 et 40% de sa consommation.





### 3. LA LECTURE DU CONTEXTE

#### LA PRODUCTION DE TOMATES : LA VISION GLOBALE DU MARCHÉ ET L'INTÉRÊT D'UNE PRODUCTION NATIONALE

- ✓ La consommation de tomates participe à une alimentation riche en fibre et contribue ainsi à la santé publique.

En ce sens, une production disponible la majeure partie de l'année représente un atout.

- ✓ Les tomates cultivées en serre sont sans pesticides

Avec tous ses avantages,  
le maraîchage sous serre  
se rapproche-t-il de  
l'agriculture biologique ?

« Oui ! Dans nos serres, on en est déjà le plus souvent à la seule lutte biologique intégrée et à zéro pesticides entre la fleur et le fruit. En termes de protection biologique, on est très proche du bio. »





### 3. LA LECTURE DU CONTEXTE

LES ENJEUX DE LA FILIÈRES DÉCHETS ET LA PLACE DU CSR  
DANS L'ÉVOLUTION ET LES PROGRÈS DU DISPOSITIF À  
MOYEN ET LONG TERME



# LES OBJECTIFS DE LA FILIÈRES DÉCHETS EN FRANCE

**RÉDUIRE** la production de déchets à la source



**TRIER ET RECYCLER**



**VALORISER**  
le potentiel énergétique  
(Méthanisation, CSR, bois déchet...)



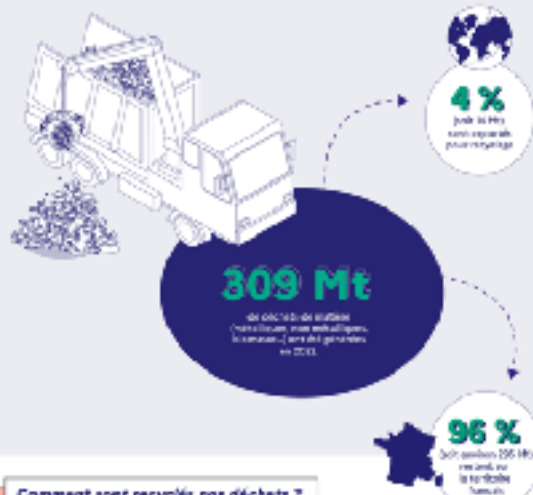
**ELIMINER**  
(enfouissement, incinération...)

En France, les objectifs de la filière déchets s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire : passer d'un modèle « produire → consommer → jeter » à un modèle où les déchets deviennent des ressources.

Les principaux objectifs sont :

1. **Réduire la production de déchets**
  - Diminuer les déchets à la source.
  - Limiter le gaspillage.
  - Encourager l'éco-conception des produits (produits plus durables et réparables).
2. **Favoriser le réemploi et la réparation**
  - Allonger la durée de vie des produits.
  - Développer la réparation, le don, l'occasion et la réutilisation.
  - Réduire la logique du « tout jetable ».
3. **Améliorer le tri et le recyclage**
  - Augmenter les taux de collecte sélective.
  - Transformer davantage de déchets en matières premières secondaires.
  - Développer les filières de recyclage.
4. **Réduire l'enfouissement et l'incinération**  
Parmi les objectifs nationaux figurent :
  - réduction de 50 % des déchets non dangereux mis en décharge (par rapport aux niveaux de référence définis par la politique nationale) ;
  - limitation du recours à l'élimination des déchets.
5. **Valoriser les déchets**
  - Produire de l'énergie (méthanisation, valorisation énergétique - CSR).
  - Réutiliser les matières récupérées dans l'industrie.
6. **Réduire les impacts environnementaux**
  - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
  - Préserver les ressources naturelles.
  - Réduire la pollution des sols, de l'eau et de l'air.
7. **Responsabiliser les producteurs**  
Le principe du « **pollueur-payeur** » impose aux fabricants et distributeurs de participer à la gestion de la fin de vie de leurs produits via les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).

## La quantité de déchets produits en France

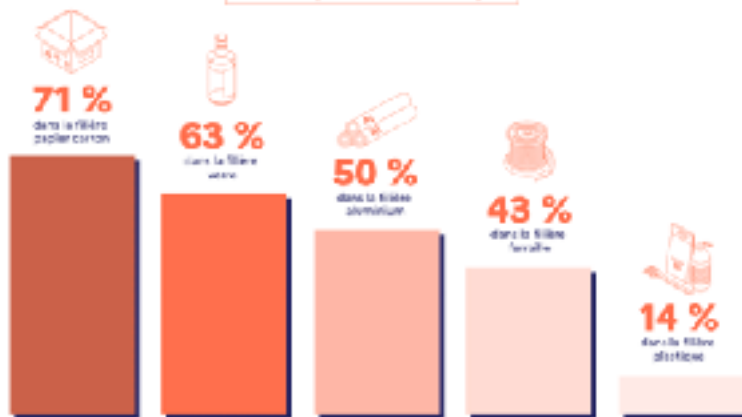


## Comment sont recyclés nos déchets ?



Concrètement, certains déchets sont recyclés dans des usines de traitement, d'autres sont recyclés dans des usines de traitement de déchets recyclés.

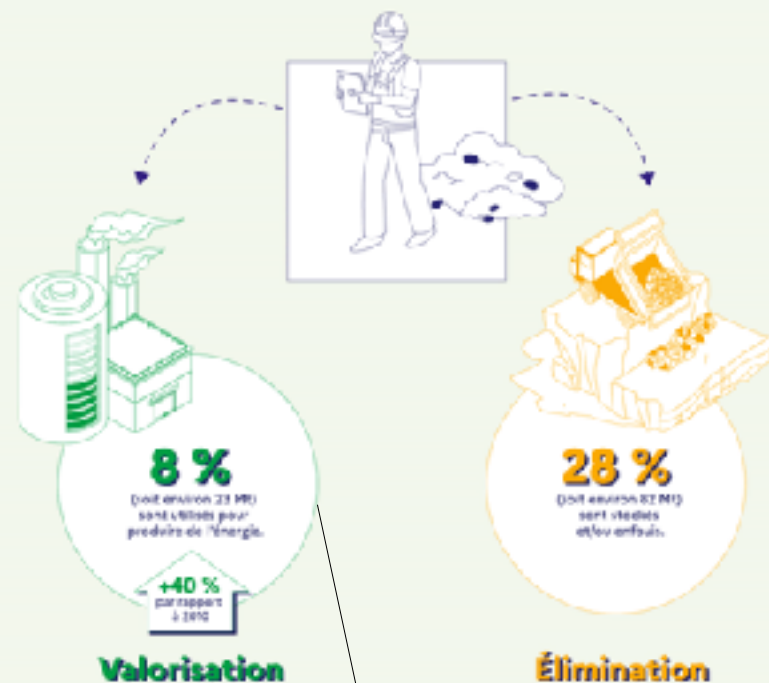
## Taux d'incorporation de matière recyclée



\* Ces taux d'incorporation ont le plus souvent été obtenus en combinant les données de la filière de traitement des déchets avec les données de la filière de production. Plus il y a de déchets recyclés, plus le taux d'incorporation est élevé.

# LA FILIÈRES DÉCHETS EN FRANCE, CHIFFRES CLEFS

## Quelles destinations pour nos déchets non recyclés ?



- La production française de CSR a fortement augmenté ces dernières années, pour contribuer à la réduction de l'enfouissement des déchets et la décarbonation (chaufferie et réseau de chaleur).
- La production de CSR en France avoisine actuellement quelque **2,5 millions de tonnes/an**, soit environ 10% de la valorisation énergétique de la filière déchet.



# LE RÔLE DU CSR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX DE PROGRÈS DE LA FILIÈRE DÉCHETS

RÉDUIRE la production de déchets à la source



TRIER ET RECYCLER



**VALORISER**

le potentiel énergétique  
(Méthanisation, CSR, bois déchet...)



**ELIMINER**

(enfouissement, incinération...)

## Qu'est-ce que le CSR ?

*Combustibles Solides de Récupération*

- Le CSR est un produit préparé à partir de déchets non dangereux (*déchets des entreprises, refus de tri des collectes sélectives, déchets de bois, encombrants de déchèterie...*).
- Le CSR est constitué de la fraction des déchets, qui pour des raisons techniques (*matériaux mélangés, plastiques multi-couche...*) ou économiques, n'ont pu être dirigés vers les filières de recyclage.
- **Aujourd'hui, cette fraction est principalement enfouie, alors qu'elle présente un pouvoir calorifique (PCI) élevé lui conférant une importante valeur énergétique.**



## Qu'est-ce que le CSR ?

*Combustibles Solides de Récupération*

- ▶ Le Combustible Solide de Récupération (CSR) est défini par une norme NF-EN-ISO-21640.
- ▶ Les CSR font l'objet d'analyses régulières afin de justifier le respect des seuils réglementaires.





SPV du  
Menez



## Caractéristique du CSR envisagé pour la chaufferie SPV du Menez



- Composition indicative :
  - Papier/Carton : ~ 40 %
  - Textiles/Mousses : ~ 35 %
  - Plastiques : ~ 10 %
  - Bois : ~ 5 %
  - Minéraux/Inertes : ~ 5 %
  - Métaux ferreux : < 2 %
  - Métaux non ferreux : < 2 %
- Issu d'encombrants, rembourrés/mousses, flux Éco-mobilier, DIB (carton, papier...), BTP (fraction légère), refus de collecte sélective



## La valorisation du CSR participe à la stratégie européenne

*Combustibles Solides de Récupération*

- ▶ A ce jour, plus de 200 chaufferies CSR sont en fonctionnement en Europe, principalement dans les pays du nord particulièrement sensibles aux enjeux environnementaux.
- ▶ Les technologies et les normes de fonctionnement des chaufferies CSR étant extrêmement strictes, celles-ci sont souvent localisées en zone urbaine.





SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR *(combustible solide de récupération)*

## 4. SPV DU MENEZ, l'utilité de la chaufferie et l'enjeu de renouvellement des équipements



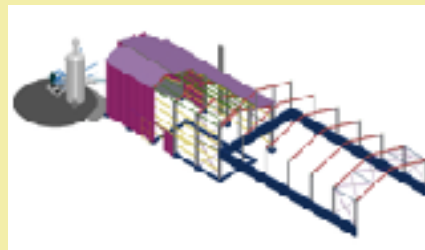
## 4. SPV DU MENEZ, l'utilité de la chaufferie et l'enjeu de renouvellement des équipements

### A. LES BESOINS EN ÉNERGIE

- Un besoin de 8 à 10 MW pour le bon fonctionnement des serres
- Un besoin de 2 MW pour le réseau de chaleur alimentant le centre commercial et les serres à Ty Neol

### B. LE DISPOSITIF ACTUEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

- Deux chaufferies Gaz co-génération d'une puissance de 5 MW eau chaude et 4,4 MW électricité chacune : couvrant 45% de la production de chaleur
- Une chaufferie Bois déchet d'une puissance de 6 MW\*\*\* : couvrant 55% de la production de chaleur



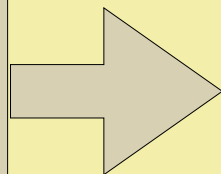
\*\*\* Est actuellement engagée la modernisation de la chaufferie bois par l'adjonction d'un dispositif de lavage des fumées.

Le dispositif sera opérationnel d'ici la fin de l'année. Il représente un investissement de 2,2 millions d'euros



## B. LE DISPOSITIF ACTUEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

- Deux chaufferies Gaz co-génération d'une puissance de 5 MW eau chaude et 4,4 MW électricité chacune
  - *Utilisation posée comme complémentaire à la chaufferie bois pour limiter la consommation d'énergie fossile*
- Un chaufferie Bois déchet d'une puissance de 6 Mw



## C. LE DISPOSITIF FUTUR DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

- Maintien des unités des deux chaufferies Gaz co-génération d'une puissance de 5 MW eau chaude et 4,4 MW électricité chacune
  - *Utilisation limité à une fonction d'alternative sécurité à la chaufferie CSR*
- Nouvelle chaufferie CSR co-génération de 17 Mw en puissance de sortie (12,6 MW eau chaude et 4,4Mw électricité)
  - ➔ *Pour remplacer la chaufferie bois déchet existante vieillissante*
  - ➔ *Pour disposer à plein d'une solution co-génération*
  - ➔ *Pour abandonner quasi globalement le recours aux énergies fossiles*
  - ➔ *Pour participer à la valorisation du CSR et sa contribution aux objectifs nationaux et européen de la filière déchet*
  - ➔ *Pour permettre, le cas échéant, une mutualisation des solutions par l'extension du réseau de chaleur*



## D. LES FONDEMENTS DE LA SOLUTION CHAUFFERIE CSR

- ➔ La valorisation du CSR contribue aux objectifs nationaux et européen de la filière déchet
- ➔ Le CSR est une énergie permettant un approvisionnement fiable et un coût de production prévisible relativement stable
- ➔ Les chaufferies CSR valorisent uniquement la ressource énergie des déchets et ce distingue clairement sur ce point des incinérateurs
- ➔ Les normes de rejets des chaufferies CSR sont extrêmement strictes et incomparables avec les incinérateurs de déchets des années 1980 qui fondent encore aujourd'hui l'imaginaire collectif
- ➔ La technologie des chaufferies CSR est aussi élaborée que fiable et la chaufferie CSR de la SPV du Menez serait gérée par un opérateur dédié



## D. LES FONDAMENT DE LA SOLUTION CHAUFFERIE CSR

### De plus :

- ➔ Les centres de tri haute performance permettant de maximiser le tri et donc le recyclage et la valorisation des différentes matières ont des coûts d'investissements et opérationnels très élevés.
- ➔ Aussi, outre que le CSR :
  - Permet de réduire fortement l'enfouissement
  - Permet de valoriser la composante énergie des reliquat non recyclable
- ➔ il permet aussi d'assurer un modèle économique capable de soutenir les progrès de la filière du recyclage



## D. LES NORMES DE REJETS DES CHAUFFERIES CSR SONT EXTRÊMEMENT STRICTES

### EVOLUTION DEPUIS LES ANNÉES 1970

#### Évolution par polluant — Nouvelles Chaufferies bois

Polluant	Années 1980	Années 1990	2000–2010	En vigueur
Poussières	100–300 mg/ Nm <sup>3</sup>	100–150 mg/Nm <sup>3</sup>	50–100 mg/Nm <sup>3</sup>	5-30 mg/Nm <sup>3</sup>
NOx	non réglementé	500–650 mg/Nm <sup>3</sup>	525 mg/Nm <sup>3</sup>	150-300 mg/Nm <sup>3</sup>
SO <sub>2</sub>	peu réglementé	200 mg/Nm <sup>3</sup>	200 mg/Nm <sup>3</sup>	30-50 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxines	non suivies	non suivies	0,1 ng I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	0,06 ng I-TEQ/Nm <sup>3</sup> ou inférieur en pratique

#### Évolution par polluant — Incinérateurs

Polluant	Années 1980	Années 1990	2000–2010	En vigueur
Poussières	100–500 mg/ Nm <sup>3</sup>	50–100 mg/Nm <sup>3</sup>	10 mg/Nm <sup>3</sup>	2–10 mg/Nm <sup>3</sup>
NOx	non réglementé	400–650 mg/Nm <sup>3</sup>	~200 mg/Nm <sup>3</sup>	80–150 mg/Nm <sup>3</sup>
SO <sub>2</sub>	peu réglementé	200–2000 mg/ Nm <sup>3</sup>	50 mg/Nm <sup>3</sup>	<50 mg/Nm <sup>3</sup>
Dioxines	non suivies	premières limites	0,1 ng I-TEQ/Nm <sup>3</sup>	0,1 ng I-TEQ/Nm <sup>3</sup> ou inférieur en pratique



## D. LES NORMES DE REJETS DES CHAUFFERIES CSR SONT EXTRÊMEMENT STRICTES

### LES VALEURS MAXIMALE DE REJET AUJOURD'HUI

Emissions atmosphériques (en mg/Nm <sup>3</sup> )	VLE ICPE 2910B Règlementation pour la chaufferie bois existante depuis 2014 pour bois B de 8 mw	VLE ICPE 2971 Chaufferie CSR en vigueur	Garanties constructeur chaufferie CSR
<b>Poussières</b>	50	10	5
<b>CO</b>	250	50	50
<b>SO<sub>2</sub></b>	225	50	30
<b>HCl</b>	30	10	6
<b>NO<sub>2</sub> (NOx)</b>	525	200	80
<b>NH<sub>3</sub></b>	-	30	10
<b>HF</b>	25	1	1
<b>COT</b>	-	10	10
<b>Cd+Ti</b>	100	0,05	0,02
<b>Hg</b>	-	0,05	0,02
<b>Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V</b>	20	0,5	0,3
<b>Dioxines et furanes</b>	0,1	0,1	0,06



## ➔ L'impact de la chaufferie sur les concentrations maximales atmosphériques largement inférieures aux valeurs réglementaires

Polluants atmosphériques	Concentrations maximales atmosphériques	Concentration atmosphérique moyenne ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) sur les 12 derniers mois mesurés à la station Macé à Brest	Ajout prévisible aux concentration existante par la chaufferie CSR
	Valeur réglementaire associée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) moyenne annuelle	Concentration atmosphérique moyenne ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) sur les 12 derniers mois mesurés à la station Macé à Brest	Concentration maximale atmosphérique modélisée ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) moyenne annuelle
PM10	30	13,4	0,0387
Dioxyde d'azote	40	9,4	0,696
Dioxyde de soufre	50	-	0,173
Monoxyde de carbone	10 000 moyenne sur 8h	-	0,174
Cadmium	0,005	-	0,000204

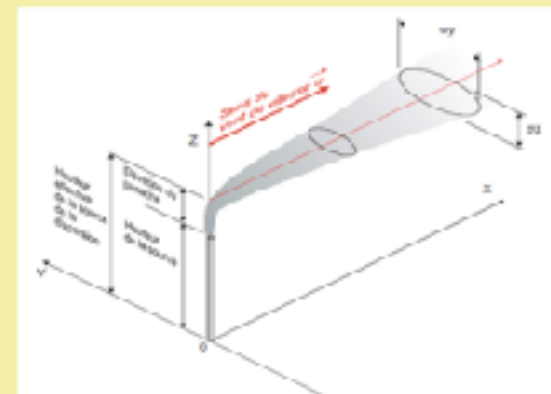
### Dispersion des fumées : méthode de calcul

Modèle de Pasquill et Grifford pour le calcul de dispersion :

$$C(x) = \frac{Q}{x \cdot u \cdot \sigma_x \cdot \sigma_y} \exp\left(-\frac{y^2}{2\sigma_x^2}\right) \exp\left(-\frac{(z-h)^2}{2\sigma_z^2}\right)$$

dans laquelle :

- $C$  ( $\text{kg}/\text{m}^3$ ) est la concentration de la substance considérée au point  $M(x, y, z)$
- $Q$  ( $\text{kg}/\text{s}$ ) est le débit massique de la substance à la source
- $u$  ( $\text{m}/\text{s}$ ) est la vitesse du vent
- $\sigma_x$  (m) est le coefficient de dispersion horizontal
- $\sigma_y$  (m) est le coefficient de dispersion vertical
- $h$  (m) est la hauteur effective de l'émission





## E. UN SUIVI STRICTE ENCADRÉ PAR L'ARRÊTE PRÉFECTORAL D'EXPLOITATION

➔ L'arrêté préfectoral :

- Fixe les VLE (valeurs limites d'émissions) pour chaque polluant
- Fixe les modalités de contrôle (continu, périodique... - air, terre) par polluant

➔ Les technologies sont élaborées et fiables

➔ Les normes sont strictes et incomparables avec celles du passé

➔ Les modalités de suivi par la DREAL sont strictes également



## F. UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DE SUIVI TRANSPARENT ET OUVERT

- ➔ Cependant, si les technologies sont élaborées et fiables, si les normes sont effectivement strictes, et les modalités de suivi rigoureuses, **des craintes et des doutes quant à leurs fiabilités réelles existent**
- ➔ **Pour prendre en compte ces craintes, SPV Menez s'engage de manière volontaire, et l'annonce dès maintenant, à renforcer le rythme des contrôles, d'assurer la publication transparente des résultats et de créer une Commission de suivi ouverte aux publiques et aux associations environnementales**



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR *(combustible solide de récupération)*

## 5. LES ALTERNATIVES AU PROJET DE CHAUFFERIE CSR

## 5. LES ALTERNATIVES AU PROJET DE CHAUFFERIE CSR

	<b>1. Pérenniser la situation actuelle sans investissement nouveau</b> <i>qui ne résout pas la question de l'obsolescence de la chaudière bois existante</i>	<b>2. Remplacer la chaudière bois déchet actuelle par une chaudière bois déchet de nouvelle génération d'une puissance de 10 à 12 MW</b>	<b>3. Remplacer la chaudière bois déchet actuelle par une chaudière co-génération bois déchet d'une puissance de 15 à 19 MW</b>	<b>4. Remplacer la chaudière bois déchet actuelle par une chaudière co-génération CSR d'une puissance de 19,9 MW</b>
<b>Consommation d'énergie fossile</b>	Maintien du taux de consommation d'énergie fossile (gaz) de 45%	Réduction du taux de consommation d'énergie fossile (gaz) à environ 15 %	Réduction du taux de consommation d'énergie fossile (gaz) à moins de 2 ou 3 % (maintenance exceptionnelle ou panne)	Réduction du taux de consommation d'énergie fossile (gaz) à moins de 2 ou 3 % (maintenance exceptionnelle ou panne)
	*	**	*****	*****
<b>Valorisation maximale de la consommation d'énergie grâce à la co-génération chaleur électricité</b>	Maintien de la valorisation co-génération actuelle induite par la mobilisation des chaudières au gaz (45%)	Diminution de la valorisation co-génération actuelle induite par la mobilisation des chaudières au gaz (15%)	Optimisation maximale de la valorisation co-génération (100%)	Optimisation maximale de la valorisation co-génération (100%)
	**	*	*****	*****
<b>Réduction de l'impact environnementale par les rejets</b>	Maintien de l'arrêté d'exploitation actuel avec des normes de rejet de 2014	Arrêté d'exploitation reprenant les <u>valeurs limites d'émission ICPE 2971</u>	Arrêté d'exploitation reprenant les <u>valeurs limites d'émission ICPE 2971</u>	Arrêté d'exploitation reprenant les <u>valeurs limites d'émission ICPE 2971</u> , renforcées par la garantie constructeur
	**	****	****	*****
<b>Stabilité approvisionnement et prix de l'énergie</b>	Fluctuations prévisibles des prix du gaz et gisement bois déchet moins favorable que le CSR	Fluctuations prévisibles des prix du gaz et gisement bois déchet moins favorable que le CSR	Gisement bois déchet moins favorable que le CSR	Gisement CSR prévisionnellement le plus stable
	*	**	***	*****
<b>Synthèse notation</b>	<b>6*</b>	<b>9*</b>	<b>17*</b>	<b>20*</b>



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR *(combustible solide de récupération)*

## 6. ECHANGES ET DÉBAT



SPV du  
Menez



Réunion publique de lancement  
Vendredi 22 mai 2026

**INFORMATION ET  
CONCERTATION PUBLIQUE**

Mai - Septembre 2026

# PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE CSR *(combustible solide de récupération)*

## 7. CONCLUSION DE LA SOIRÉE ET MODALITÉ DE POURSUITE DE LA PROCÉDURE



## 7. CONCLUSION DE LA SOIRÉE ET MODALITÉ DE POURSUITE DE LA PROCÉDURE

### ● Prochaine réunion de concertation :

- Atelier d'approfondissement n°1 : mardi 9 juin à 18h30  
salle du Trimaran à Loperhet
- Atelier d'approfondissement n°2 : mardi 30 juin à 18h30  
salle Avel Vor à Plougastel-Daloulas

### ✓ Télécharger la présentation :

[www.concertation-spv.fr](http://www.concertation-spv.fr)

### ✓ Courriel contact et contribution :

[concertation.spv@gmail.com](mailto:concertation.spv@gmail.com)